

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE n°2**

du 23/03/2023 de 18h à 20h

**PARTICIPANTS**

<p><u>Présents</u> : Mme DREVOND (enseignante et directrice de l'école), Mmes LASSERRE et CABANNE (enseignantes), Mme LASSUS (ATSEM), M LABAT (Monsieur le Maire), Mme COUMET (adjointe municipale, chargée des affaires scolaires), Mme CARDINAL, (DDEN), Mmes ROMAIN, BERNETEIX et LARCEBAU (représentantes des parents d'élèves - titulaires), Mme CAPDEVIELLE-HOUNIEU (représentante des parents d'élèves - suppléante)</p>	<p><u>Excusés</u> : Mme GERDE (Inspectrice Circonscription PAU Sud)</p>
<p>Secrétaire de séance : Mme LASSERRE</p>	<p><i>Rappel du fonctionnement d'un vote lors des Conseils d'école :</i>  <i>1 siège par enseignant, 1 siège par parent élu au conseil d'école par classe, 1 siège pour M le Maire, 1 siège pour un conseiller municipal.</i></p>

Points de l'ordre du jour	Éléments de discussion ou d'information	Décision prise
<b>EDUCATION NATIONALE</b>		
<b>Parcours de l'élève</b>		
Présentation des dispositifs de protection de l'enfance	<p>La protection de l'enfance est une question de société qui concerne l'ensemble des citoyens et des institutions.</p> <p>L'ensemble du personnel (Éducation Nationale ou Municipal) est concerné, chacun dans son domaine de compétence. Au contact quotidien avec les élèves et leurs parents, la vigilance des membres de l'équipe éducative facilite une intervention précoce, en repérant les situations d'enfants en danger ou en risque de danger.</p> <p>Les membres de l'équipe éducative participent, dans le cadre de la mission éducative de l'École, à l'information et à la sensibilisation des élèves à la protection de l'enfance : transmission de connaissances sur la convention des droits de l'enfant, les risques qu'ils peuvent encourir dans la vie quotidienne et les différentes formes de maltraitance auxquels ils peuvent être confrontés (maltraitements physiques, propos maltraitants, harcèlement, etc). Ils les informent sur le dispositif de protection de l'enfance, les aide à acquérir des compétences pour savoir se prémunir et demander de l'aide.</p> <p>La directrice d'école s'assure de l'affichage du numéro national "119 allô Enfance en danger". Elle organise la réflexion partagée entre les membres de l'équipe éducative et pédagogique pour le repérage des enfants et adolescents en danger ou en risque de danger. Elle contribue à la protection des enfants en liaison avec les services compétents. En lien avec les personnels sociaux et de santé, elle est l'interlocutrice des autorités locales et assure la transmission des informations préoccupantes au président du Conseil départemental et des signalements au procureur de la République concernant les élèves en danger ou en risque de danger.</p>	<p>Comme déjà vécu, le partenariat école/mairie dans de telles situations est à privilégier dans ces situations afin qu'il y ait une continuité dans les temps de prises en charge des élèves concernés.</p>
Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés	<p>Comme expliqué aux réunions de rentrée des classes concernées, un décroisement est mis en place pour que les CE2 travaillent certaines notions avec les élèves du cycle 2.</p> <p>De plus, un échange de services est mis en place depuis mars 2023 pour la liaison GS/CP.</p> <p>Le conseil école-collège du secteur de collège Henri IV prévoit des réunions entre professeurs du secondaire et professeurs du primaire, afin de créer des projets communs.</p> <p>Comme chaque année, une liaison avec le collège public est prévue pour faciliter le passage en 6<sup>ème</sup> des élèves de l'école (journée</p>	

	d'intégration, vœux des familles, élèves à besoins éducatifs particuliers, élèves à séparer si conflits fréquents, etc). Les PPRE sont transmis aussi aux collèges privés.	
<b>Projet et vie de l'école</b>		
Effectifs prévisionnels	<p>Suite à l'arrivée de deux nouveaux élèves en janvier, il y a actuellement 58 élèves inscrits à l'école Arc-en-ciel.</p> <p>En juin, il y aura 9 départs en 6ème, un départ signalé à ce jour (déménagement).</p> <p>Les prévisions d'effectifs sont de plus en plus complexes à effectuer (beaucoup d'arrivées/départs imprévus chaque année durant l'été).</p> <p>L'école a envoyé dernièrement un courrier aux familles igonaises dont les enfants sont nés en 2020 (PS) et 2021 (TPS), en attente des retours à ce jour.</p> <p>D'autres familles ont pris contact avec la mairie pour connaître les démarches à accomplir afin d'inscrire leur.s enfant.s.</p> <p>Ces éventuels élèves ne sont pas pris en compte dans les effectifs pour l'an prochain qui sont à ce jour : 1 TPS, 7 PS, 6 MS, 5 GS, 5 CP, 9 CE1, 9 CE2, 7 CM1, 7 CM2, pour un total prévisionnel de 56 élèves.</p>	<p>L'arrivée du TPS en janvier sera validée en fonction des effectifs réels en septembre.</p> <p>Il est vivement conseillé aux nouvelles familles igonaises de prendre contact rapidement avec la mairie et/ou la directrice.</p> <p>La municipalité va faire une prospection auprès des familles nouvellement implantées dans le village.</p> <p>Un point sera fait lors du 3<sup>ème</sup> Conseil d'école.</p>
	<p>Il est rappelé que, pour leur bien-être, seule une scolarisation le matin est possible pour les tout-petits (moins de 3 ans).</p> <p>Les arrivées peuvent avoir lieu en septembre ou en janvier, selon le mois de naissance de l'enfant.</p> <p>Les couches ne sont pas acceptés durant le temps de classe (possibilité pendant la sieste).</p>	
Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école	<p>Rappel : thème 2022/2023 "Les saisons".</p> <p>Tout au long de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rituel musical dans les quatre classes</li> <li>- Participation Projet Jazz In School (classe CM - concert le samedi 3 juin après-midi au Zénith de Pau)</li> <li>- Sorties hebdomadaires Classe Dehors (maternelle)</li> </ul> <p><u>Projets déjà réalisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec un auteur, Thomas SCOTTO, et les Editions Pourquoi pas ? (financement Service Culturel Communauté Communes)</li> <li>- visite chez un apiculteur (semaine du goût) 11/10/2022</li> <li>- participation à la Grande Lessive "La couleur de mes rêves" (20/10/2022)</li> <li>- participation à la cérémonie du 11 novembre</li> <li>- sortie théâtre CE2/CM1/CM2</li> <li>- Réalisation d'un parcours « promenade » dans le village par les CM</li> <li>- 9 sorties piscine GS/CP/CE1 du 15/11 au 16/12/2022 (financement mairie + Communauté Communes)</li> <li>- participation projet municipal « Boîtes de Noël »</li> <li>- dépôt des cadeaux des lutins du Père Noël (financement mairie et APE)</li> <li>- préparation du marché de Noël (ateliers collectifs de Noël) 15/12/2022</li> <li>- découverte courts-métrage au cinéma le Méliès sur le thème de l'automne (« Un hérisson dans la neige ») et de l'hiver (« Vive le vent d'hiver ») (sortie du 15/12/2022, entrées et bus financés par APE)</li> <li>- création de textes d'après des œuvres d'art en résidence dans les classes (Projet éducatif en partenariat avec Service Culturel Communauté Communes et l'association NAY'ART (location œuvres financée par l'OCCE)</li> </ul>	<p>L'équipe enseignante tient à remercier vivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'association des parents d'élèves (APE) pour son implication qui permet le financement de nombreuses activités,</li> <li>- la mairie pour le financement des sorties piscine et de certains transports,</li> <li>- le service culturel de Communauté des Communes pour les propositions de partenariat,</li> <li>- les parents qui accompagnent les sorties ainsi que ceux qui s'engagent à passer les agréments.</li> </ul> <p>Sans leur aide et leur présence, certaines sorties ne pourraient avoir lieu.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- participation au projet « Cocottes et Cacophonie » du Service Culturel Communauté Communes (maternelles) : création poules pour décor du spectacle qui a tourné sur toute la communauté des communes, visite Expoul'sition » de Marina JOLIVET à la bibliothèque de COARRAZE, spectacle à IGON le 06/03 (financement Communauté des Communes)</li> <li>- participation au projet rugby de la Circonscription PAU SUD, intervenante de la fédération pour 3 séances (CP/CE1 et CE2/CM1/CM2) (transport pour la rencontre 04/04, financement mairie)</li> <li>- CE2/CM1/CM2 sortie à Science Odyssée à Pau pour participer à l'animation « Spectacul'air » (financée par l'APE)</li> <li>- sorties pour découvrir la montagne en hiver (maternelle et CP/CE1) (financement 500€ accomp. Montagne APE, 400€ transport mairie)</li> <li>- participation aux élections du Conseil Municipal des Enfants (classe des grands)</li> </ul> <p><u>Projets programmés à ce jour :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- participation à Festiv'art</li> <li>- CE2/CM1/CM2 visite de la station d'épuration de Guindalos + intervention Ecocène sur le thème de l'eau (intervention gratuite / bus : financement mairie)</li> <li>- CE2/CM1/CM2 journée pêche et découverte du milieu aquatique avec un intervenant de la fédération de pêche (gratuite) en lien avec le projet « porté disparu » de l'OCCE sur les espèces en danger</li> <li>- photos de classe (prises de photos collectives)</li> <li>- fête de l'école : samedi 24 juin</li> <li>- sorties de fin d'année commune aux 3 classes (entrées et bus financés par APE)</li> </ul> <p>Pour information : dans la mesure du possible, les enseignantes essaient d'anticiper au mieux les divers projets pour faciliter leur organisation. Elle ont de plus en plus de difficultés pour trouver des parents volontaires pour l'accompagnement de certaines sorties. Il leur faut parfois faire des relances pour avoir le minimum imposé par les textes, alors que les parents sont en demande de projets.</p>	
<b>Fonctionnement de l'école</b>		
Règlement intérieur : ajout sur le harcèlement demandé par DSDEN64	<p>La loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, a créé un délit de harcèlement scolaire. Elle améliore également le droit à une scolarité sans harcèlement.</p> <p>Afin de sensibiliser les usagers du service public de l'éducation nationale à la lutte contre le harcèlement scolaire amplifié par les réseaux sociaux et qui touche près d'un enfant sur dix chaque année, le Directeur Académique propose à la demande de madame la rectrice, de procéder à l'insertion de la disposition ci-dessous, dans le préambule des règlements intérieurs des écoles :</p> <p><i>« Le droit de poursuivre une scolarité sans harcèlement constitue une composante du droit à l'éducation : aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements commis au sein ou à l'extérieur de l'école ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage.</i></p> <p><i>Le harcèlement scolaire est susceptible d'engager la responsabilité civile des représentants légaux du mineur auteur de cet acte.</i></p>	<p><i>« Qui est d'accord pour l'ajout proposé en préambule au règlement intérieur ? »</i></p> <p>POUR : 9 votes - CONTRE : 0 vote - ABSTIENT : 0 vote.</p> <p>Le Conseil d'école se prononce à l'unanimité pour cet ajout.</p>

	<p><i>Il est également susceptible de constituer un délit qui engage la responsabilité pénale de son auteur qu'il soit mineur ou majeur, en application de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire.</i></p> <p><i>L'école prend les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. A cet effet, les lignes directrices et les procédures destinées à la prévention, à la détection et au traitement des faits constitutifs du harcèlement scolaire, font l'objet d'une présentation en conseil d'école.</i></p> <p><i>Chaque année, l'école, délivre une information à destination des élèves et des parents d'élèves pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement. »</i></p>	
Protocole sanitaire	<p>Les consignes utiles en cas de harcèlement ont été transmis aux familles début septembre. L'équipe enseignante reste le premier interlocuteur à contacter.</p> <p>Les enseignantes vont avoir une formation d'ici la fin de l'année sur le protocole PHARE.</p> <p>Rappel information transmise aux familles le 20/02/2023 :  <i>"Au regard de la situation sanitaire et des règles applicables en population générale, le cadre sanitaire mis en œuvre pour l'année scolaire 2022-2023 est suspendu"</i> (Information publiée sur le site du Ministère de l'Education Nationale au 14/02/2023).</p> <p>Dorénavant, seul le règlement intérieur de l'école (que les familles se sont engagées à respecter en inscrivant leur.s enfant.s dans l'école) sera appliqué, à savoir si un élève est malade ou fiévreux (T&gt;38°) :  <i>"En cas de doute sur la santé d'un élève (choc, chute, douleurs...), un appel au médecin régulateur du 15 sera fait afin de connaître la conduite à tenir. En cas d'urgence pour un élève accidenté ou malade, le médecin régulateur du 15 appelé prendra les décisions d'orientation et de transport adéquates pour l'élève vers l'hôpital le mieux adapté.</i>  <i>La famille est immédiatement avertie par le directeur. [...]</i>  <i>Lorsque la situation ne nécessite pas l'appel des services d'urgence, le directeur prévient la famille dans les meilleurs délais pour qu'elle vienne chercher son enfant."</i></p>	
Bilan intermédiaire sur la sécurité	<p>Alarme incendie  A la demande du personnel municipal, le 2<sup>ème</sup> exercice évacuation incendie a été organisé durant le temps de cantine le 24/01/2023.  Il a été inopiné, les enfants et les enseignantes ne connaissaient pas la date de l'exercice (mais avaient été prévenus de sa future organisation).  L'alarme extérieure ne s'est pas enclenchée.  Les enfants ont été très respectueux des consignes et des indications données par le personnel municipal.</p> <p>Le système alerte PPMS est à nouveau évoqué, une solution doit être trouvée.  <i>Pour information, la loi RILHAC sur la direction d'école indique que ce n'est plus aux directeurs d'établir le PPMS mais aux communes. Les décrets d'application ne sont pas encore signés.</i></p>	<p>La société de maintenance des systèmes alarmes incendie a été informée le jour de l'exercice et est venue le lendemain. L'alarme est de nouveau opérante.</p> <p>Le 3<sup>ème</sup> exercice sera totalement inopiné (pas d'information au préalable ni de son organisation ni de sa date).</p> <p>Les élus ont été découvrir un système lumineux vu dans une autre école. Un devis va être demandé (coût 1600 € environ).</p>
Bilan intermédiaire sur la coopérative	<p>Peu de sortie financée pour l'instant par l'OCCE.  Le bilan sera présenté lors d'un prochain conseil d'école.</p>	<p>Remerciements à l'APE et à la mairie pour le financement des sorties</p>
Budgets municipaux	<p>La demande de budget reste identique par rapport à l'année dernière.</p> <p><i>Fournitures scolaires (pour 2023, calcul sur 58 élèves 45 € x 58) =&gt; 2610€</i>  <i>Transport sorties diverses (musée, cinéma, sortie de courte durée) =&gt; 1500€</i>  <i>Sorties régulières et obligatoires : Piscine Transport + entrées (estimatif 3,60€/élève x 10 séances x 20 élèves) 3,6x10x20 =&gt; 720€</i>  <i>Livres de Noël Budget par enfant inscrit au jour de la rentrée (10€/élève) =&gt; 580€</i></p>	

	<p>Les familles ont reçu un courrier le 28/03 les informant de l'évolution du prix du repas de cantine. En effet, l'inflation spectaculaire des denrées alimentaires ainsi que l'envol des prix concernant l'électricité, le carburant, et les charges sociales font que le prix demandé par le fournisseur va augmenter. Le coût du repas sera de 4€57 à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023.</p>	
Travaux	<p>* téléphones (un combiné ne se charge pas ; les touches des combinés sont très dures, il est souvent impossible de décrocher lors d'un appel ; aucun combiné ne fonctionne dans la classe du haut) Le choix d'installation d'un téléphone dans chaque classe a été fait par mesure de sécurité lors des travaux de réaménagement de l'école (escalier à descendre si urgence, signal PPMS par appel téléphonique où l'utilisation des téléphones personnels des enseignants ne peut être choisie, etc). De plus, en cas de sortie des deux autres classes, la classe de l'étage est isolée du monde extérieur puisque aucun téléphone ne passe à l'étage. Même si un combiné n'est pas installé à demeure dans la classe, il faut résoudre ce dernier point.</p>	<p>Les élus reprendront contact avec l'équipe enseignante pour essayer de résoudre au mieux ces difficultés.</p>
<b>MAIRIE</b>		
<b>Questions des parents et/ou de la mairie</b>		
<p>11 réponses pour 44 familles ayant reçu le questionnaire en ligne proposé par les parents délégués. Les questions/remarques sont individuelles et ne représentent pas l'ensemble des parents.</p>		
<b>Les observations ou questions concernant l'école</b>		
J'aimerais savoir plus sur le déroulement des journées, en particulier des siestes	<p>Le déroulement de la journée de chaque classe a été présentée lors des réunions de rentrée. La famille s'interrogeant sur ce point est invitée à prendre contact avec l'enseignante concernée.</p>	
<b>Les observations ou questions concernant le service de cantine</b>		
Il serait intéressant d'avoir un site internet où voir les menus et pouvoir inscrire/désinscrire l'enfant	<p>Les menus, affichés dans les panneaux d'affichage devant l'école, sont aussi mis en ligne sur le site de la mairie. L'inscription et la désinscription des enfants en ligne ne sont pas possibles à IGON. La famille s'interrogeant sur ce point est invitée à prendre contact avec la mairie qui gère les services périscolaires.</p>	
J'aimerais savoir ce que mon enfant mange réellement à chaque repas	<p>Comme déjà répondu lors du 1<sup>er</sup> conseil d'école de cette année, si certains enfants ne mangent pas bien, le personnel de cantine est vigilant et fait remonter aux parents concernés. La famille s'interrogeant sur ce point est invitée à prendre contact avec la mairie qui gère les services périscolaires.</p>	
Est-ce qu'il pourrait y avoir une réflexion sur le fait que les enfants puissent amener une gamelle à la place du repas (cher et de qualité inconnue)	<p>Pour une question d'organisation et de respect des règles d'hygiène pour une prise de repas collective, les gamelles individuelles ne sont pas autorisées dans le règlement intérieur du service périscolaire (hors repas spécifique en raison d'un PAI). La famille s'interrogeant sur la qualité du repas servi est invitée à prendre contact avec la mairie qui gère les services périscolaires.</p>	

